



---

# PROTOCOLE COVID 19 ACCUEIL POUR TOUS

---

30 mai 2020

Bonjour,

Avant toutes choses, toute l'équipe de l'Espace Grain de Sel espère que tout va bien pour vous et pour votre famille et que vous avez pu traverser ces dernières semaines sans trop d'encombres.

Quelques jours après l'annonce de la deuxième phase de déconfinement, le Centre Social a décidé de rouvrir l'Accueil Pour Tous le lundi 8 juin prochain après s'être assuré qu'il était en capacité de garantir votre sécurité et celle des agents.

Pour ce faire, il s'engage à mettre en place le présent protocole qui repose sur les 4 principes suivants :

- Maintien de la distanciation physique ;
- Application des gestes barrières ;
- Nettoyage et désinfection des locaux ;
- Formation, information et communication.

# I- PUBLIC ACCUEILLI

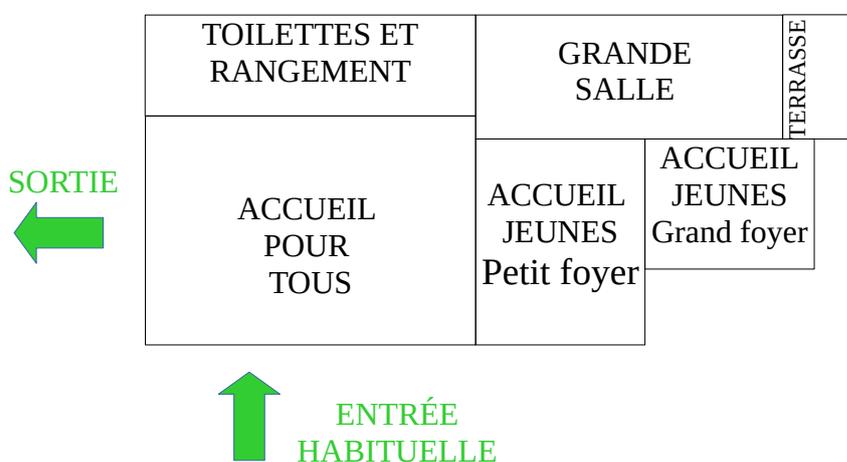
---

L'accueil de l'Espace Grain de Sel va rouvrir le lundi 2 juin prochain uniquement sur rendez-vous aux horaires habituels c'est-à-dire du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (sauf le lundi matin et le mercredi après-midi).

Les demandes de rendez-vous devront être effectuées par mail à l'adresse suivante : [espace.graindesel@ville-noirmoutier.fr](mailto:espace.graindesel@ville-noirmoutier.fr) ou par téléphone au 02.51.39.72.67. Compte tenu du contexte actuel, le Centre Social vous permettra dans la mesure du possible, d'accomplir vos démarches à distance.

Aucun agent ne recevra du public dans son bureau. Une salle des locaux annexes sera dédiée à cette usage.

Pour accéder à l'accueil, un plan de circulation est mis en place. L'entrée se fera par la porte habituelle. Quant à la sortie, elle s'effectuera par le côté gauche du bâtiment.



En cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid 19 (difficultés respiratoires, malaise, température de plus de 37,8°), le public s'engage à ne pas venir à l'Espace Grain de Sel

---

## II- Organisation sanitaire

---

### 2.1 Les locaux

#### *Aération des locaux*

Avant, pendant et après l'ouverture du Centre Social, les locaux seront régulièrement aérés pendant une durée d'au moins 10 minutes.

#### *Nettoyage des locaux*

Les locaux seront nettoyés avant et après chacune des ouvertures du Centre Social. Une attention particulière sera portée sur les sols, les poignées de portes, les toilettes, les tables et les chaises et le matériel utilisé.

## 2.2 Le port du masque

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque grand public est obligatoire. L'Espace Grain de Sel en fournira aux agents. Il appartiendra aux personnes venant au Centre Social de s'en munir.

### COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



**Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.**



**Pour le mettre :**

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



**Pour l'enlever :**  
Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



**Il faut changer le masque :**

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

### COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



**Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux** pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

## 2.3 Le lavage des mains

Pour éviter la propagation du virus, le lavage des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie du bâtiment. Une solution hydro-alcoolique sera mise à disposition.

---

## **III- MODALITÉS SPÉCIFIQUES POUR LE POINT D'ACCUEIL A LA VIE ASSOCIATIVE**

---

### **3.1 Prise du courrier**

Les associations étant domiciliées au Centre Social n'auront pour le moment plus accès à leurs boîtes. Leur courrier leur sera remis en main propre sur demande.

### **3.2 Pour le prêt du minibus et du matériel**

La procédure de mise à disposition (signature de convention...) sera réalisée à distance autant que possible (demande de prêt, signature de convention...).

Chaque utilisateur sera contraint de procéder à la désinfection du véhicule et/ou du matériel emprunté au terme de chacune des utilisations. Un délai de 24 heures sera respecté entre deux mises à disposition ou locations.

### **3.2 Pour la mise à disposition des salles**

Conformément aux recommandations gouvernementales, l'Espace Grain de Sel suspend pour le moment la possibilité pour les associations d'utiliser ses locaux.

---

## **IV- INFORMATIONS**

---

Ce protocole sera portée à la connaissance de l'ensemble des adhérents du Centre Social par mail, via le site internet et la page Facebook du Centre Social. Il fera également l'objet d'un affichage dans les locaux.

L'Espace Grain de Sel informera les adhérents de la situation dès qu'il le jugera nécessaire.